

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le niveau de levier escompté indiqué dans le prospectus du compartiment JPMorgan Funds - Diversified Risk Fund, dans lequel vous détenez des actions, sera mis à jour le 21 septembre 2020.

Le compartiment est géré sans contraintes et utilise des produits dérivés pour atteindre son objectif. Le recours aux produits dérivés par le compartiment a été renforcé, conformément à sa politique d'investissement. Dès lors que ce recours accru aux produits dérivés devrait se poursuivre, le niveau de levier escompté indiqué dans le prospectus sera relevé à 600%, contre 150% précédemment.

**Veillez noter que ni le profil de risque ni la gestion du compartiment ne sont affectés par cette modification. Un niveau de levier escompté plus élevé n'est pas forcément représentatif d'un risque d'investissement accru.**

De plus amples informations sur les motifs sous-jacents à l'augmentation du niveau de levier escompté figurent à la page suivante. Veuillez prendre connaissance de ces informations importantes. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Ordres acceptés jusqu'au 21 septembre 2020 à 14 h 30 (CET)

### VOS OPTIONS

- 1 Si vous acceptez le nouveau niveau de levier escompté**, aucune action n'est requise de votre part.
- 2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
- 3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer les options 2 et 3 en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Date limite de réception des ordres de conversion/rachat**  
21 septembre 2020 à 14h30 (CET)

#### LA SICAV

**Nom** JPMorgan Funds

**Forme juridique** SICAV de droit luxembourgeois

**Type de fonds** OPCVM

#### Siège social

6, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

**Téléphone** +352 3410-1

**Fax** +352 2452 9755

**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478**

**Société de gestion** JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

**Quelle que soit l'option que vous choisissez, aucune commission de rachat\* ou de conversion ne vous sera imputée**, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.

\* Les commissions de rachat ne sont pas applicables à la Belgique. Les demandes de rachat et de conversion s'effectueront sans frais sauf taxes éventuelles.

## JPMorgan Funds - Diversified Risk Fund

### Motifs sous-jacents à l'augmentation du niveau de levier escompté

Le compartiment peut recourir à des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement, à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture des risques. Conformément à la politique d'investissement du compartiment, le gestionnaire financier a récemment fait un usage plus important qu'auparavant escompté de ces instruments dans une optique d'exposition aux primes de risque, tel qu'indiqué plus en détail dans le paragraphe suivant. Dès lors que ce recours accru devrait se poursuivre, le niveau de levier escompté sera porté à 600% en conséquence. Le levier escompté mesure le montant notionnel global brut des dérivés détenus par le compartiment. Il ne constitue pas une limite et variera en fonction des produits dérivés utilisés.

Le niveau de levier escompté du compartiment résulte essentiellement du recours à des produits dérivés sur obligations et sur devises, tels que des futures, des swaps (y compris swaps de taux d'intérêt et swaps de rendement total) et des contrats à terme. La section Produits dérivés de la Description des Compartiments a été mise à jour afin de clarifier ce point dans le Prospectus de juillet 2020. Le niveau de levier escompté est donné à titre indicatif et peut s'avérer plus élevé dans certains environnements de marché et en tant que de besoin lorsque le Compartiment possède une allocation plus importante aux primes de risque auxquelles il cherche à s'exposer (momentum obligataire et valeur relative par exemple), par le biais de produits dérivés (tels que des swaps de taux d'intérêt), dans la mesure où celles-ci peuvent être difficiles à répliquer avec des instruments physiques.

La méthode de la somme des valeurs notionnelles ne permet pas de compenser les positions sur instruments financiers dérivés, qui peuvent inclure des transactions de couverture et d'autres stratégies visant à atténuer les risques. Par conséquent, le renouvellement des positions sur instruments financiers dérivés et les techniques reposant sur une allocation plus importante aux instruments à fort effet de levier, tel que décrit ci-dessus, peuvent faire augmenter le niveau de levier sans pour autant dégrader, ou seulement modérément, le profil de risque du compartiment qui est surveillé et encadré conformément à la réglementation sur les OPCVM.

**Niveau de risque/rendement** inchangé

**Niveau de commission** inchangé

### Les modifications sont indiquées en gras et en italique

#### AVANT

##### **Produits dérivés**

Utilisés à des fins : d'investissement, de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Types : voir tableau [Utilisation des produits dérivés par le Compartiment](#) à la section [Utilisation des produits dérivés, instruments et techniques par les Compartiments](#). SRT, y compris CFD : prévision : 90% ; maximum 150%. Méthode de calcul de l'exposition globale : VaR absolue. Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 150%, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.

#### APRES

##### **Produits dérivés**

Utilisés à des fins : d'investissement, de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Types : voir tableau [Utilisation des produits dérivés par le Compartiment](#) à la section [Utilisation des produits dérivés, instruments et techniques par les Compartiments](#). SRT, y compris CFD : prévision : 90% ; maximum 150%. Méthode de calcul de l'exposition globale : VaR absolue. Niveau de levier escompté suite au recours aux produits dérivés : 150%<sup>1</sup>, à titre indicatif uniquement. Il se peut que le levier dépasse sensiblement ce niveau de manière ponctuelle.

**Le Compartiment alloue ses actifs en vue de s'exposer à un éventail de primes de risque par le biais d'une approche d'investissement systématique long/short. L'éventail de primes de risque peut inclure la valeur des actions (exposition acheteuse aux actions qui sont relativement moins chères et vendeuse aux actions relativement plus chères) ; la qualité des actions (exposition acheteuse aux actions de sociétés de grande qualité, sur la base d'indicateurs tels que la rentabilité, contre une exposition vendeuse à celles dont la qualité est relativement inférieure) ; le portage de devises**

(exposition acheteuse aux devises offrant des rendements plus élevés et vendeuse à celles qui offrent des rendements plus faibles) ; la dynamique obligataire (exposition acheteuse aux obligations présentant une évolution du prix positive et vendeuse aux obligations pour laquelle cette évolution est négative). L'allocation aux primes de risque peut varier en fonction des opportunités de marché. L'exposition à chaque style de primes de risque contribuera au niveau de levier à des degrés variables en fonction de son allocation au sein du portefeuille à tout moment et les niveaux effectifs de levier sont susceptibles de fluctuer de manière significative.

Le niveau de levier escompté, qui sera révisé et porté à 600% conformément à la note de bas de page ci-dessous, est représentatif du niveau typique de levier et résulte essentiellement du recours à des futures sur obligations, à des swaps (y compris swaps de taux d'intérêt et swaps de rendement total) et à des contrats de change à terme. Ces instruments peuvent présenter une valeur notionnelle élevée qui augmente le niveau de levier escompté.

Il se peut que le levier dépasse sensiblement le niveau escompté de manière ponctuelle, lorsque le Compartiment affiche une allocation plus importante à un style de prime de risque qui utilise des techniques (p. ex. dynamique obligataire et valeur relative) mises en œuvre par le biais de produits dérivés présentant une valeur notionnelle élevée ou sur une base temporaire avant l'expiration de contrats de change à terme.

Le levier escompté correspond à la « somme des valeurs notionnelles », sans compensation des positions opposées. Dans la mesure où le calcul ne tient pas compte de la sensibilité aux mouvements de marché ni de l'éventuelle hausse ou baisse du risque global du Compartiment, il est possible qu'il ne soit pas représentatif du niveau de risque d'investissement effectif du Compartiment.

<sup>1</sup> Le niveau de levier escompté sera porté à 600% le 21 septembre 2020, comme détaillé dans la Lettre aux actionnaires à paraître le 14 août 2020.

#### Dates clés

21 août 2020 à 14 h 30 (CET)

Début de la période de conversion/rachat sans frais.



21 septembre à 14 h 30 (CET)

Fin de la période de conversion/rachat sans frais.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be). A l'instar de tout investissement dans la SICAV, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s). Veuillez noter qu'à l'exception des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

*Pour toute question veuillez contacter le Siège social de la SICAV, l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique ou votre conseiller habituel. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.*

*La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée dans cette lettre, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles ainsi que sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be).*

*Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama [www.beama.be](http://www.beama.be) et sur notre site [www.jpmorganassetmanagement.be](http://www.jpmorganassetmanagement.be) ainsi qu' auprès de notre intermédiaire chargé du service financier en Belgique : JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 1 Boulevard du roi Albert II, 1210 Bruxelles. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L' Echo et De Tijd.*